

Le Syndicat des postiers est sans contrat depuis neuf mois. Voudrait-on me faire croire que le premier ministre a eu cet éclair de génie la semaine dernière seulement? Que, sans préméditation, il a eu l'idée de présenter un bill pour s'assurer que le Syndicat des postiers ne ferait pas de grève pendant les élections? Quelqu'un peut-il croire que, pendant les élections, le gouvernement n'a pas prévu cette possibilité suffisamment à l'avance pour pouvoir présenter un bill bien formulé à temps pour qu'on puisse l'envoyer en comité ou des témoins auraient pu être entendus? Voudrait-on me faire croire que le gouvernement a été totalement imprévoyant à cet égard? Monsieur l'Orateur, il l'avait prévu, il a agi délibérément avec beaucoup de cynisme. C'est là une politique d'affrontement, et je ne puis accepter le principe inclus de façon aussi évidente dans le bill C-45. Je vois le ministre hocher la tête comme un pantin et ce n'est pas ce qu'il disait plus tôt, quand il est sorti de son lit ce matin et qu'il a dit à son secrétaire: Regardez ce qu'ils ont fait.

M. Nystrom: Lorsqu'il est sorti de son lit? Son secrétaire était là?

M. Fraser: Expliquez-vous!

M. Rodriguez: Voilà bien les commentaires du député de Vancouver-Sud (M. Fraser). A mon avis, le comble de l'hypocrisie, c'est quand le ministre des Postes a dit que l'on se conformait dans le cas du Syndicat des postiers aux dispositions du code du travail concernant les élections. C'est de l'hypocrisie. Il fait jouer le Code de travail contre le Syndicat sans lui permettre d'en profiter. Il est passé immédiatement à l'article 181 en évitant soigneusement l'article 148. Il s'est rigoureusement opposé à appliquer le Code du travail au Syndicat des postiers, mais il le fait quand cela lui convient.

J'ai un peu de pitié pour le ministre du Travail. Il a essayé d'améliorer son image en se présentant comme le ministre qui a fait le plus de choses pour les travailleurs. C'est pour cela qu'on prétend que les syndicalistes devraient être dissociés du NPD. On prétend que seuls les ministres du Travail et les gouvernements travaillistes peuvent faire quelque chose de positif dans le domaine du travail.

● (2112)

Je crois que la Législature actuelle touchera bientôt à sa fin et je crois qu'il y aura une tache au blason du ministre. Cette tache sera cette loi qui se fonde sur le principe de la confrontation et sur l'annulation du droit de grève des travailleurs sans prévoir aucune mesure de protection à l'égard de la négociation collective. On matraque soudainement le Syndicat canadien des postiers avec un article tiré d'une autre loi. Le gouvernement ne donne au Syndicat aucune chance de se familiariser avec les règles du jeu. Il sort cette loi du sac au moment où les négociations en sont au stade de la conciliation. Cette politique de la confrontation ne fait qu'inciter le Syndicat à réagir en disant que le Parlement peut adopter tous les bills qu'il veut, que les amendes prévues n'ont rien d'effrayant et que de toute façon, les députés diront bientôt adieu à la Chambre des communes. Cela permet au premier ministre de

Service postal

passer pour un dur en pleine campagne électorale. Le premier ministre pourra dire: «Je les tiens avec le bill C-45», et le gouvernement pourra faire appliquer la mesure avec toute la rigueur de la loi.

Mme Holt: Soyez honnête!

M. Rodriguez: J'aimerais bien que l'honorable représentante prenne la parole pour intervenir vraiment dans le débat au lieu de nous servir ses brillantes petites remarques depuis l'arrière-ban.

Mme Holt: Dites quelque chose de valable et de constructif.

M. Rodriguez: La femme bionique de l'arrière-ban se remet à ses fines remarques.

Les problèmes aux Postes sont une bien longue histoire. Les conflits y ont été nombreux, et ce sont les changements d'ordre technologique qui sont à l'origine de tous les problèmes. Un grave conflit a tourné la dernière fois autour de la question de l'inclusion dans la convention collective d'une clause relative aux changements d'ordre technologique. Le SPC demandait qu'on lui accorde la clause inscrite à cet égard dans le Code canadien du travail. On déclencha à ce propos une grève qui dura des semaines et des semaines. Finalement, cet ami des travailleurs, Bryce Mackasey, dit un jour en ma présence, à 3 heures du matin, qu'il consentirait à présenter une telle clause pour les postiers à la table des négociations. Après cinq semaines de grève, Bryce Mackasey a déposé intégralement la disposition du Code canadien du travail relatif aux changements d'ordre technologique.

Est-ce ainsi qu'il convient de concevoir les relations de travail au Canada? Comment le gouvernement actuel peut-il espérer s'ériger en exemple et encourager les syndicats du secteur privé alors que c'est depuis son accession au pouvoir que les relations de travail sont les plus malsaines? Le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt) m'a demandé de dire des choses intelligentes et d'alimenter le débat. Je viens de le faire. Le gouvernement actuel n'est pas en mesure de servir d'exemple. Il n'est pas en mesure d'inciter les parties à mettre au point, de concert, de nouvelles formes de négociations collectives et de relations de travail, dans un climat de respect mutuel. Dans le système actuel, le ministre a directement droit de regard sur les employés des Postes, ce qui laisse beaucoup à désirer.

Je le répète, il y a eu une grève qui a traîné cinq ou six semaines. Avant cette grève, Bryce Mackasey avait dit que les fonctionnaires canadiens étaient dociles et qu'il allait les prendre en main et les tenir sous sa coupe. Après cinq ou six semaines de grève, le ministre des Postes a déposé une mesure qui devait régler le problème une fois pour toutes. C'était l'article 129. Je n'appelle pas cela négocier de bonne foi. Même lorsque les postiers ont obtenu qu'un article les protège contre les changements technologiques, le ministre du Travail aurait pu apprendre beaucoup des manœuvres du ministère des Postes à ce sujet. Il aurait pu en remonter aux Tiger-Cats de Hamilton.

M. Gilbert: De minables minets.